



Règlement La Gaz'Run Challenge

Art.1 Organisation

Le bureau local de Gazeran de l'association U.S.E.P. organise sur un parcours tracé dans les rues et chemins de la ville de Gazeran une épreuve dénommée « *La Gaz'Run Challenge* ».

Art.2 Conditions générales

La Gaz'Run Challenge se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Art.3 Contexte

Inspirée du concept de la Back Yard, la Gaz'Run Challenge est une course en individuel sur une même boucle de 3km et d'environ 30m de dénivelé positif. Le concept est relativement simple : courir le plus longtemps possible en vous challengeant sur 7 ou 14 tours consécutifs suivant le dossard choisi. Pour les moins sportifs ou nos plus jeunes athlètes, il sera possible de réaliser le maximum de tours sur l'ensemble de la journée.

Art.4 Epreuves et parcours

Le départ pour les dossards MaraChallenge sera donné à **9h30** à la salle des fêtes de Gazeran.

Le Départ pour les dossards SemiChallenge sera donné à **10h30** à la salle des fêtes de Gazeran.

Pour les dossards KidsChallenge (<12 ans) et FreeChallenge, le premier départ devra être pris **au plus tard à celui de 11h00**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ voire d'annuler l'épreuve prévue, sans remboursement possible, suivant les conditions climatiques ou d'autres facteurs particuliers.

L'organisation est la suivante :

- Tous les coureurs (sans distinction de dossard) partent ensemble pour la boucle de 3km, ils ont 30 minutes maximum pour la réaliser et se ravitailler. Pour tous les dossards, la ligne d'arrivée franchie au-delà des 30 minutes, le coureur est éliminé et ne pourra se représenter à un départ.
- 30 minutes après le 1^{er} départ, un nouveau départ est donné pour la même boucle à réaliser en 30 minutes et se ravitailler.
- Pour les concurrents du MaraChallenge, 14 tours seront à réaliser.
- Pour les concurrents du SemiChallenge, 7 tours consécutif sera également un beau défi !



Règlement La Gaz'Run Challenge

- Les coureurs arrivant en avance pourront se ravitailler, se reposer, papoter et se présenter au départ à l'heure pour la nouvelle boucle.

Art.5 Conditions de participation

La Gaz'Run Challenge est ouverte à tous, hommes, femmes, licenciés ou non. La course est mixte, il n'y pas de classement spécifique hommes ou femmes.

L'inscription est autorisée aux enfants sous réserve de transmission d'une autorisation parentale signée par le représentant légal du mineur.

Pour les personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.

Pour les personnes mineures :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

La copie de la licence ou le PPS devra être déposé(e) en ligne au moment de l'inscription ou envoyé(e) par mail à lagazrun78@gmail.com au plus tard le 21 septembre 2025. Le respect de cette date butoir est impératif pour valider son inscription. Passée cette date, les participants dont le dossier est incomplet ne pourront pas prendre le départ de la course. Aucun document ne sera accepté lors du retrait du dossard.



Règlement La Gaz'Run Challenge

Art.6 Inscriptions

La participation aux épreuves nécessite une inscription payante et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La course est limitée à 300 participants.

Les inscriptions se feront par internet sur le site de la Gaz'Run.

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire à l'aide du bouton prévu à cet effet sur le site web www.lagazrun.com.

Le candidat est alors redirigé vers la page de l'association *Usep 78 Gazeran* sur le site web www.helloasso.com.

L'inscription se déroule alors selon les étapes suivantes :

1. Choisir les billets souhaités en indiquant les quantités voulues
2. Indiquer le souhait ou non de faire un don à l'association *Usep 78 Gazeran* en plus de son inscription
3. Le montant des billets est automatiquement affiché et actualisé en temps réel en fonction des choix du client
4. Cliquer sur le bouton « Commander »
5. Indiquer le profil de chaque participant en fournissant le « Prénom » et le « Nom ». Il faudra fournir cette information pour chaque billet à commander
6. Fournir les informations de paiement « Prénom », « Nom » et « Email » en précisant le règlement est effectué au nom d'un organisme ou non. Dans le cas d'un règlement en tant qu'organisme, des informations complémentaires sont demandées telles que la « Raison sociale » et l'adresse de l'organisme.
7. Le montant à régler reste toujours visible. Cliquer ensuite sur le bouton « Suivant »
8. Un récapitulatif de l'inscription réalisée est affichée
9. La plateforme rajoute automatiquement une contribution à l'association HelloAsso. Le montant de cette contribution facultative peut être modifié, mis à zéro (0) ou diminué ou augmenté. Il vous appartient lors de l'inscription de cliquer si besoin sur le bouton « Modifier » pour exercer votre choix. Un lien « Pourquoi ? » permet également de comprendre la plateforme sollicite ce don supplémentaire et non obligatoire.
10. Le montant à régler reste toujours visible. Sélectionner les cases à cocher après avoir bien lu les mentions écrites puis cliquer sur le bouton « Payer » pour réaliser le paiement
11. Saisir les informations du paiement en ligne et valider le paiement
12. Réceptionner automatiquement sur l'e-mail renseigné précédemment l'attestation de paiement et le billet générés par HelloAsso.

L'inscription peut être aussi réalisée le jour de l'évènement à travers un paiement par carte bancaire, chèque ou espèce le jour de l'évènement mais dans la limite des dossards non attribués. L'inscription sera également validée sous réserves du respect de l'article 5 du présent règlement.



Règlement La Gaz'Run Challenge

Art.7 Classement et récompenses

Les coureurs abandonnant la course seront classés « DNF » (« did not finish »). Un classement sera établi indiquant la performance de tous les coureurs en nombre de tours (et distance) validés.

Art.8 Parcours et modalités de chaque départ

La boucle de 3km, d'environ 30 mètres de dénivelé, sera balisée et en dehors de toute circulation automobile.

Les coureurs ne pourront quitter la boucle sous aucun prétexte une fois celle-ci démarrée, toute sortie du parcours de la boucle balisée entraînera la disqualification. Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Les participants devront respecter l'environnement : jeter des emballages, des papiers ou tout autre détritux sur le parcours ou la zone de départ de la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Les participants ont 30 minutes maximum pour franchir la ligne d'arrivée pour que la boucle soit validée et que le participant puisse concourir à la boucle suivante.

Le départ de chaque boucle se fera très exactement 30 minutes après la précédente. L'organisation signalera le départ imminent des boucles suivantes 5 minutes, 3 minutes, et 1 minute avant le départ de chaque boucle.

Les participants doivent impérativement être dans le sas de départ lorsque retentit le signal de départ de la boucle (pas de départ en retard possible).

Chaque boucle se fait en autonomie et sans aide extérieure, une fois le départ du tour donné il est interdit de prendre ou poser quoi que ce soit, ou de revenir à la base vie avant d'avoir effectué la boucle.

Aucune personne hors course n'est autorisée à courir avec les concurrents en course (coureurs éliminés, cyclistes ou animaux de compagnie), cela sur tout le parcours. L'assistance à la base vie est pleinement autorisée, une fois le tour fini, et jusque le prochain tour ne démarre.

Art.9 Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui apporter secours et à contacter les membres de l'organisation le plus rapidement possible via le numéro de secours qui sera fourni aux participants.

Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un



Règlement La Gaz'Run Challenge

participant l'exigent, l'organisation a tout pouvoir pour contraindre un participant à l'abandon.

En cas d'annulation de l'évènement, aucun remboursement ne sera accordé.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le concurrent doit impérativement prévenir au plus vite l'organisation située sur la salle des fêtes, remettre son dossard.

Art.10 Assurance

L'association USEP Gazeran a souscrit une assurance responsabilité civile en ce qui concerne l'organisation et la couverture de l'évènement.

L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile.

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui apporter secours et à contacter les membres de l'organisation le plus rapidement possible via le numéro de secours qui sera fourni aux participants.

Art.11 Comité de course

Il se compose d'un directeur de course et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité est habilité à prendre toutes décisions pour le bon fonctionnement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Art.12 Remise des prix

Un souvenir sera remis à chaque participant.

Art.13 Contraintes sanitaires

Chaque participant inscrit s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de la manifestation, et à accepter le contrôle par l'organisation des documents éventuellement requis par ce protocole.

Tout refus de présenter les justificatifs ou documents requis par le protocole sanitaire entraînera l'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement des frais d'inscription déjà versés.

Art.14 Modification du règlement

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera utile quant à l'organisation de cette manifestation afin de garantir son bon déroulement.



Règlement La Gaz'Run Challenge

Art. 15 CNIL

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient publiées (liste des inscriptions, liste de résultats, photos), il vous suffit de le préciser par courrier avant la clôture des inscriptions en indiquant vos nom, prénom, adresse à l'adresse suivante : USEP 78 GAZERAN, Ecole primaire de Gazeran, rue des écoles, 78125 GAZERAN.

Art. 16 Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Gaz'Run, sur tous supports y compris Internet, les documents publicitaires et/ou promotionnels liés à cette manifestation.